



# Assemblée générale

Distr. générale  
13 mai 1998  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-deuxième session

Points 115 et 116 de l'ordre du jour

**Budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997**

**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999**

**Analyse des économies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale obtenue à la suite de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, grâce notamment à la restructuration du mécanisme intergouvernemental et à la réforme du Secrétariat, conformément à la résolution 52/220 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1997 et propositions présentées comme suite à la décision 52/462 de l'Assemblée générale en date du 31 mars 1998**

### **Rapport du Secrétaire général**

Le rapport présenté ci-après analyse l'état et l'utilisation des ressources au cours de l'exercice biennal 1996-1997 et examine notamment la façon dont les économies réalisées au cours de cet exercice ont été «réaffectées» dans le contexte du budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. La troisième partie contient des propositions concernant l'utilisation du solde de ressources inutilisé à la fin de l'exercice biennal 1996-1997. Les propositions figurant dans la deuxième partie tiennent compte des recommandations du Groupe de travail.

## I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi comme suite à deux demandes expresses de l'Assemblée générale. Dans la résolution 52/220 du 22 décembre 1997 (par. 52 et 54 du chapitre 11 A de la section III), l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général d'établir sans retard, en consultation avec le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, un rapport sur les propositions qu'il avait formulées dans le budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 concernant l'utilisation des économies réalisées au titre de l'exercice biennal précédent par suite «de l'amélioration de l'efficacité globale obtenue à la suite de la neuvième session de la Conférence, grâce notamment à la restructuration du mécanisme intergouvernemental et à la réforme du secrétariat», et de le lui présenter pour examen lors de la première partie de la reprise de sa cinquante-deuxième session.

2. Au cours de la première partie de la reprise de sa cinquante-deuxième session, l'Assemblée générale, dans sa décision 52/462 du 31 mars 1998, a pris note du solde inutilisé du budget de l'exercice biennal 1996-1997 et a décidé d'en retenir une partie «afin de financer les activités de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, conformément à sa résolution 52/220 du 22 décembre 1997, en tenant compte des recommandations du Secrétaire général à ce sujet». Le solde retenu se chiffre à 5 526 600 dollars.

3. Conformément à ce qui précède, le Secrétaire général a élaboré ses propositions initiales et les a présentées au Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme de la Conférence<sup>1</sup>. Le Groupe de travail s'est réuni du 4 au 8 mai 1998 pour examiner ces propositions.

4. Le Conseil du commerce et du développement a pris note des observations et recommandations du Groupe de travail, qui ont ensuite été transmises au Secrétaire général sous le couvert d'une lettre du Président du Groupe de travail (voir annexe).

## II. Examen de l'état des ressources, y compris les économies réalisées, pour l'exercice biennal 1996-1997

5. Le crédit initialement ouvert pour la CNUCED au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 se chiffrait à 124 145 100 dollars. À la clôture de l'exercice, les dépenses effectives s'élevaient à 103 794 200 dollars, et il restait un solde inutilisé de 179 200 dollars, la différence par rapport au crédit initialement ouvert étant de 20 350 900 dollars (voir le tableau). L'écart entre le crédit initialement ouvert et les dépenses effectives s'explique par une série de facteurs qui sont intervenus au cours de l'exercice biennal. Ces facteurs ne pouvaient pas tous être considérés comme ayant donné lieu à des «économies» au sens courant du terme. Un seul d'entre eux correspondait à des «économies» réalisées par suite de la restructuration du mécanisme intergouvernemental et de la réforme du secrétariat effectuées comme suite aux décisions prises par la Conférence à sa neuvième session, tenue à Midrand (Afrique du Sud), en avril et mai 1996. La réduction enregistrée est imputable à un certain nombre de causes, qui sont expliquées ci-après.

Tableau  
**Évolution du budget de la CNUCED – crédits initialement ouverts  
 et dépenses effectives, 1996-1997**

(En dollars des États-Unis)

Crédit initialement ouvert avant déduction d'un coefficient de 6,4 % au titre des vacances de poste	124 145 100	
a) Ajustement au titre des vacances de poste approuvé à la cinquantième session de l'Assemblée générale		(2 219 800)
Crédit initialement ouvert après déduction d'un coefficient de 6,4 % au titre des vacances de poste	121 925 300	
Modifications (1996)		
b) Réductions opérées comme suite à la résolution 50/214 de l'Assemblée générale figurant dans le document A/C.5/50/57/Add.1 conjointement avec le point a) ci-dessus		(5 524 400)
Crédit révisé	116 400 900	
c) Taux de change, selon le premier rapport sur l'exécution du budget (A/C.5/51/38)		(6 290 400)
d) Taux d'inflation, selon le premier rapport sur l'exécution du budget (A/C.5/51/38)		(563 100)
e) Ajustement au titre des coûts standard, selon le premier rapport sur l'exécution du budget (A/C.5/51/38)		1 744 800
f) Rapport de la Cinquième Commission, selon le document A/51/750; recommandations de la CFPI		(1 065 900)
Crédit révisé	110 226 300	
Modifications (1997)		
g) Taux de change, selon le second rapport sur l'exécution du budget (A/51/750)		(5 101 300)
h) Taux d'inflation, selon le second rapport sur l'exécution du budget (A/51/750)		(156 600)
i) Autres modifications (A/51/750)		(995 000)
		(20 171 700)
Montant définitif du crédit proposé pour 1996-1997	103 973 400	
j) Solde inutilisé		(179 200)
k) Montant définitif des dépenses	103 794 200	

6. La première cause tient à l'Assemblée générale elle-même, qui à sa cinquantième session (résolution 50/215 du 23 décembre 1995), après avoir approuvé pour l'exercice biennal 1996-1997 un budget provisoire de 2,7 milliards de dollars pour l'Organisation dans son ensemble, a décidé que le montant total des dépenses de cet exercice ne devait pas dépasser 2,6 milliards de dollars. L'Assemblée a alors prié le Secrétaire général de réaliser des économies à tous les chapitres du budget (résolution 50/214 du 23 décembre 1995). Lors de sa neuvième session, tenue peu après, la Conférence a adopté un certain nombre de décisions qui ont abouti à une révision du programme de travail pour l'exercice biennal et à une approbation de la restructuration du secrétariat.

7. À la reprise de sa cinquantième session, en août 1996, l'Assemblée générale était saisie du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 (A/C.5/50/57/Add.1), dans lequel étaient formulées des propositions concernant

l'application de la résolution 50/215. Dans le cas de la CNUCED, le Secrétaire général proposait de ramener de 124 145 100 dollars à 116 400 900 dollars le montant du crédit inscrit dans le budget-programme pour 1996-1997, ce qui représentait une réduction de 7 744 200 dollars (points a) et b) du tableau 1). Par ailleurs, il était indiqué que le programme de travail de la CNUCED était en cours de révision eu égard aux décisions prises à la neuvième session et que l'on s'attendait à ce que le programme révisé adopté par la Conférence puisse être mis en oeuvre dans la limite du montant réduit des ressources. L'Assemblée générale, se fondant sur le document susmentionné, a modifié le crédit inscrit au budget de la CNUCED sans déterminer le montant exact qui pouvait être considéré comme attribuable uniquement à l'application des décisions de la neuvième session de la Conférence. Ce que l'on peut dire par conséquent c'est que la restructuration résultant des décisions prises par la Conférence a facilité la réalisation d'économies qui devaient de toute façon être dégagées pour satisfaire aux dispositions de la résolution 50/214. Mais affirmer que l'«économie» de 7 774 200 dollars est attribuable à la neuvième session de la Conférence ou à l'application de la décision 50/215 serait une appréciation qu'il n'appartient pas au secrétariat de faire.

#### **Réductions au titre des services de conférence par suite de la restructuration du mécanisme intergouvernemental**

8. Il a été décidé à la neuvième session de la Conférence que le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED aurait une structure resserrée permettant de réduire le nombre de réunions et engloberait tous les grands domaines du programme de travail (voir A/51/308, «Un partenariat pour la croissance et le développement», par. 105). Par suite de la restructuration, le mécanisme intergouvernemental ne devrait pas tenir plus de 500 séances par an. Une façon de mesurer l'incidence de cette restructuration sur les crédits à prévoir au titre des services de conférence consiste à faire une comparaison entre le crédit demandé pour l'exercice biennal 1994-1995, qui correspondait au mécanisme défini dans l'Engagement de Carthagène, et le calendrier des conférences projeté pour l'exercice biennal 1998-1999, pendant lequel la nouvelle structure devrait être pleinement opérationnelle.

9. Pour le budget de l'exercice biennal 1994-1995, on s'était fondé sur un total de 1 026 séances, contre 391 dans le cas du budget de 1996-1997, et on en prévoit 500 pour l'exercice biennal 1998-1999. Les modifications décidées lors de la neuvième session de la Conférence ont donc entraîné une diminution de 526 séances pour 1998-1999 par rapport au nombre de séances qui avaient été prévues pour l'exercice biennal 1994-1995. La réduction des dépenses au titre des services de conférence de la CNUCED est directement attribuable à la réforme engagée à la neuvième session. Ces services devaient toutefois être imputés sur les crédits d'ensemble inscrits au budget de l'Office des Nations Unies à Genève pour les services de conférence. Les «économies» qui auraient pu être réalisées ont été soit absorbées par d'autres organes desservis par l'ONUG, soit rétrocédées à la fin de l'exercice biennal.

#### **Autres réductions opérées au cours de l'exercice biennal 1996-1997**

10. Selon les procédures budgétaires de l'ONU, les montants approuvés à un chapitre du budget peuvent être modifiés au cours de l'exercice biennal pour tenir compte de modifications dues à l'évolution de certains paramètres budgétaires tels que le taux de change, l'inflation et autres ajustements. En ce qui concerne la CNUCED, les modifications ont porté sur les taux de change [-11 391 700 dollars (points c) et g) du tableau ci-dessus], l'inflation [- 719 700 dollars (points d) et h)] et des ajustements divers [- 316 100 dollars (points e), f) et i)]. Elles ont entraîné une réduction globale nette des dépenses d'un montant de 12 427 500 dollars. Ces modifications sont exposées dans le rapport du Secrétaire général

relatif au premier rapport sur l'exécution du budget (A/C.5/51/38) et dans les rapports de la Cinquième Commission publiés sous les cotes A/51/750 et A/52/743 et Add.1.

**Propositions relatives à des réaffectations de ressources au budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999**

11. Selon le Règlement financier et les Règles de gestion financière en vigueur et les pratiques budgétaires ordinaires de l'ONU, les ressources ne peuvent pas être «réaffectées» d'un exercice biennal à un autre. Il peut donc être trompeur de parler d'une «réaffectation» au budget-programme pour 1998-1999 des économies réalisées au titre du budget de 1996-1997. Le Secrétaire général s'est donc plutôt efforcé, dans son projet de budget-programme pour 1998-1999, d'exécuter le mandat défini par la Conférence dans les paragraphes 103 et 107 d'«Un partenariat pour la croissance et le développement» en majorant les ressources affectées à certains postes de dépenses du budget de la CNUCED – personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires), consultants/experts, matériel (580 000 dollars au total). Il a également prévu un accroissement des activités et des ressources au titre du programme ordinaire de coopération technique (1,3 million de dollars) afin de pouvoir fournir davantage de services consultatifs aux pays en développement, dans le cadre de missions hors siège, d'activités pilotes de coopération technique ainsi que de séminaires et d'ateliers supplémentaires.

**III. Propositions relatives à l'affectation de 5,5 millions de dollars, en application de la décision 52/462 de l'Assemblée générale, en date du 31 mars 1998**

12. Les activités proposées ci-après visent principalement à renforcer certains éléments du programme de travail et à en élargir la portée, en tirant parti du financement additionnel. On notera que toutes les activités nouvelles sont des activités autonomes dont le coût ne dépassera pas le montant indiqué dans le présent rapport. Compte tenu des dispositions du paragraphe 103 du document intitulé «Un partenariat pour la croissance et le développement», selon lesquelles les économies devraient servir à renforcer les capacités de la CNUCED, notamment dans le domaine de la coopération technique, certaines des propositions se rapportent à des activités de coopération technique normalement financées au titre du programme ordinaire d'assistance technique et concernant des domaines auxquels il est proposé d'affecter des ressources additionnelles. Toutes les activités visées et les ressources correspondantes ont été regroupées sous les différents intitulés et sous-programmes du programme de travail de la CNUCED.

**Organes directeurs : 1 169 000 dollars**

*a) Réunions d'experts des commissions*

13. En application du paragraphe 114 du document intitulé «Un partenariat pour la croissance et le développement», il est proposé d'utiliser les nouvelles ressources, à concurrence de 1 088 000 dollars, pour renforcer les contributions techniques aux débats des réunions d'experts des commissions. Le Groupe de travail a recommandé que le Président du Conseil organise, avec la participation du Secrétaire général de la CNUCED, des consultations officieuses sur l'établissement des principes directeurs et modalités à suivre pour la répartition des fonds en question, qui devront être terminées le 3 juillet 1998 au plus

tard, afin que le Conseil puisse les approuver à sa dix-huitième réunion directive, le 10 juillet 1998 (voir annexe).

*b) Préparation de la dixième session de la Conférence*

14. La dixième session de la Conférence est conçue comme une manifestation devant mobiliser l'ensemble du système des Nations Unies, autour d'une réflexion collective et de discussions pragmatiques sur la question du développement à l'aube du prochain millénaire. Cette approche suppose d'examiner les politiques de développement suivies au cours des dernières décennies, leurs succès et leurs échecs et d'explorer de nouvelles voies. À cette fin, le Secrétaire général a l'intention de renforcer les capacités d'analyse de la CNUCED en demandant à des experts extérieurs de haut niveau de contribuer à l'examen de questions telles que les relations entre mondialisation et développement, les crises financières périodiques, l'incapacité des pays faibles de tirer parti du processus de mondialisation et la persistance de problèmes chroniques tels que la pauvreté, la dépendance excessive à l'égard des produits de base et le manque de compétitivité commerciale dont souffrent de nombreux pays.

15. Il est notamment proposé d'organiser des séances de réflexion au cours desquelles des experts de haut niveau et de hauts responsables de programmes et d'institutions des Nations Unies oeuvrant en faveur du développement procéderont à une analyse approfondie de ce qui a été réalisé jusque-là, afin de proposer des mesures correctives et des stratégies de base permettant de jeter les fondements d'un nouveau consensus international sur le développement. Y seraient abordées des questions telles que la mise en oeuvre de nouvelles stratégies dans les domaines du commerce, de l'investissement et de la technologie, et du développement des entreprises. Les participants débattront également de questions multisectorielles plus larges, par exemple la question du développement dans le contexte de la mondialisation de l'économie, et les problèmes des pays les moins avancés. Un montant de 81 000 dollars serait consacré au financement de ces réunions.

**Direction exécutive et administration : 200 000 dollars**

16. Un montant de 200 000 dollars des États-Unis servirait à financer 20 mois de travail de consultants externes chargés de réaliser une évaluation indépendante de certains projets de coopération technique de la CNUCED. Le Conseil du commerce et du développement a en effet décidé de sélectionner chaque année, au cours de sa session, un projet devant faire l'objet d'une évaluation indépendante approfondie et a demandé au secrétariat de lui en rendre compte deux sessions après. Les deux évaluations auxquelles on a déjà procédé – celle du Système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion et celle du programme de formation et de développement des ressources humaines dans le domaine du commerce – ont démontré que les ressources pour services de consultants prévues au titre de ce programme étaient insuffisantes. Des membres du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme se sont déclarés satisfaits de la méthode et ont demandé qu'elle soit réutilisée à l'avenir, le recours aux compétences de consultants externes garantissant une évaluation indépendante et fiable des projets, et couvrant des aspects qui n'étaient pas normalement passés en revue, lorsqu'il s'agissait d'une évaluation classique du Bureau des services de contrôle interne.

*Sous-programme 1. Mondialisation et développement : 630 000 dollars*

17. Les propositions relatives à ce sous-programme ont essentiellement pour objet de renforcer les activités déjà prévues dans quatre domaines :

- a) Renforcement de l'appui au financement du développement;
- b) Gestion de la dette;
- c) Amélioration des liaisons à l'intérieur de la CNUCED et avec les gouvernements et les organismes non gouvernementaux intéressés;
- d) Conférence Sud-Sud sur le commerce, l'investissement et les finances.

18. Répartition des ressources :

a) L'affectation d'un montant de 300 000 dollars à la rubrique a) pour recruter du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) permettrait de s'assurer pendant 18 mois les services d'un économiste financier principal de réputation internationale, bien introduit dans les milieux universitaires et les milieux financiers privés et connaissant parfaitement le système monétaire et financier international. Cet apport aiderait la CNUCED à renforcer ses travaux sur des problèmes actuels concernant le financement international et étayerait sa contribution à la mise en oeuvre de la résolution 52/179 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1997;

b) L'affectation de 120 000 dollars à la rubrique b) permettrait de financer pendant 12 mois les services de personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), en l'occurrence des analystes fonctionnels/programmeurs qui seraient chargés du perfectionnement et de la maintenance de la version 5.0 du Système informatisé de surveillance de l'endettement et d'analyse financière;

c) Les 150 000 dollars prévus pour la rubrique c) serviraient à acheter et installer le logiciel Lotus Notes et à former le personnel à l'utilisation de ce programme récent, qui repose sur l'exploitation d'une base de données et devrait renforcer l'échange d'informations, la transparence et la communication entre les différents programmes de la CNUCED, ainsi qu'avec les gouvernements et les organismes non gouvernementaux concernés;

d) Un montant de 60 000 dollars, représentant le coût de six mois de travail, est prévu à la rubrique d) pour la réalisation d'études relatives à la coopération Sud-Sud (voir par. 35 de la résolution 52/182 de l'Assemblée générale, datée du 18 décembre 1997).

19. En résumé, les montants proposés pour ce sous-programme se répartiraient comme suit :

	<i>Dollars É.-U.</i>
Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions)	420 000
Consultants	210 000
<b>Total</b>	<b>630 000</b>

*Sous-programme 2. Investissement, développement des entreprises et technologie :  
470 000 dollars*

20. Les propositions relatives à ce sous-programme ont pour objet de renforcer les activités prévues dans quatre domaines :

- a) Questions concernant l'investissement;
- b) Études des politiques d'investissement;
- c) Élaboration d'un module de comptabilité pour les petites et moyennes entreprises;
- d) Mise au point d'un volet agro-industriel.

21. Répartition des ressources :

a) À la rubrique a), un montant total de 120 000 dollars serait affecté au financement de six mois de travail de consultant (60 000 dollars) et six mois de travail de personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) (60 000 dollars), afin de s'assurer les services de spécialistes des questions touchant l'investissement, qui seraient plus particulièrement chargés de réaliser des études directives sur l'investissement étranger direct et l'implantation des activités économiques, et d'analyser les conséquences pour le développement de l'éventuelle élaboration d'un cadre multilatéral pour l'investissement, leurs apports devant être incorporés à un rapport de synthèse qui serait présenté à la dixième session de la Conférence. Le produit de cette activité serait le rapport destiné à la dixième session, ainsi qu'une contribution au *World Investment Report 1999*;

b) Le montant de 280 000 dollars prévu à la rubrique b) servirait à financer quatre études sur les politiques d'investissement de certains pays, la somme en question comprenant 150 000 dollars pour 15 mois de travail de personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), 20 000 dollars pour les frais de voyage du personnel, 80 000 dollars pour huit mois de travail de consultant et 30 000 dollars pour l'organisation d'ateliers et de séminaires;

c) Un montant de 20 000 dollars serait affecté à la rubrique c), pour s'assurer pendant deux mois des services de consultant en vue de l'élaboration d'un module de comptabilité pour les petites et moyennes entreprises;

d) Un montant de 50 000 dollars serait affecté à la rubrique d) pour financer cinq mois de travail de consultant afin de mettre au point un volet agro-industriel du projet de coopération technique pour la promotion de l'esprit d'entreprise (EMPRETEC).

22. En résumé, les montants prévus pour ce sous-programme se répartiraient comme suit :

	<i>Dollars É.-U.</i>
Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions)	210 000
Consultants	210 000
Ateliers/séminaires	30 000
Voyages	20 000
<b>Total</b>	<b>470 000</b>

*Sous-programme 3. Commerce international des biens et services et questions liées aux produits de base : 680 000 dollars*

23. Les propositions concernant ce sous-programme ont pour objet de renforcer les activités prévues dans trois domaines :

a) Définition d'initiatives de négociation pour les futures négociations commerciales. Pendant le Cycle d'Uruguay, nombre de pays en développement se sont sentis désavantagés par le fait qu'ils négociaient à partir d'une position de faiblesse, en ce sens qu'ils ne disposaient pas d'une liste de points élaborée par eux, mais se bornaient à réagir aux propositions émanant de leurs partenaires commerciaux. Ayant pris conscience de cette faiblesse, ils ont demandé à la CNUCED de les aider à élaborer un programme de points à négocier dans la perspective des futures négociations commerciales. Ils veulent prendre l'initiative et présenter des contributions qui leur soient propres. Pour les aider à mener à bien cet important projet, la CNUCED doit analyser un certain nombre de secteurs sur lesquels portera le prochain cycle de négociations, en dégagant les points intéressants plus particulièrement les pays en développement. Le prochain cycle de négociations portera également sur le programme de travail implicite constitué par les questions laissées en suspens



à l'issue du Cycle d'Uruguay. Enfin, les négociations sur l'agriculture commenceront plus tôt que les autres. Il est impératif que le modèle de simulation des politiques commerciales de la CNUCED pour l'agriculture soit mis à jour si l'on veut qu'il soit utile aux pays en développement dans ces négociations;

b) Règlement des différends concernant des échanges ou des investissements internationaux. L'objectif est d'organiser, à l'intention des juristes et des chefs d'entreprise des pays les moins avancés, un stage de formation sur le règlement des différends portant sur des échanges ou des investissements internationaux. Deux raisons ont motivé cette proposition : i) le commerce et l'investissement sont de plus en plus intégrés alors que le mécanisme de règlement des différends est éclaté; ii) la méconnaissance des procédures entraîne un surcroît de dépenses pour les opérateurs commerciaux et les gouvernements des pays les moins avancés;

c) Petits pays insulaires en développement. La CNUCED, qui est chargée d'aider les pays en développement à élaborer leur politique commerciale, portera son attention sur les engagements pris dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services par les 16 petits pays insulaires en développement membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), afin d'analyser le lien existant entre ces engagements et les stratégies de ces pays pour le développement du commerce des services.

#### 24. Répartition des ressources :

a) Un montant total de 280 000 dollars est prévu à la rubrique a), pour financer 28 mois de travail de consultant, soit 4 mois pour la réalisation d'études sectorielles sur les biens et services; 6 mois pour l'analyse des possibilités qui s'offrent aux pays en développement dans le cadre du programme de travail implicite; 4 mois pour la mise à jour du modèle de simulation des politiques commerciales agricoles; 14 mois pour le renforcement de la base de données sur les mesures touchant le commerce des services (8 mois pour la saisie et 6 mois pour le traitement des données); on prévoit également un montant de 270 000 dollars pour l'organisation de trois ateliers régionaux, sous-régionaux ou interrégionaux sur les initiatives de négociation des pays en développement (un en Afrique, un en Amérique latine et un en Asie) qui réuniront chacun 30 participants; enfin, un montant de 40 000 dollars servira à financer les frais de voyage du personnel chargé de missions techniques relatives à la définition de ces initiatives de négociation et à l'organisation des stages de formation nationaux mentionnés ci-après;

b) Un montant de 30 000 dollars serait affecté à la rubrique b), pour l'organisation d'une réunion d'experts chargée d'étudier le programme d'un atelier de formation visant à expliquer à des participants de pays parmi les moins avancés les subtilités du règlement des différends relatifs à des échanges ou des investissements internationaux (10 participants);

c) Le montant de 60 000 dollars prévu à la rubrique c) permettrait de s'assurer pendant six mois les services d'un consultant chargé d'étudier les engagements pris dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services par les 16 petits États insulaires en développement qui sont membres de l'OMC, pour ensuite analyser les liens entre ces engagements et les stratégies de ces pays pour le développement du commerce des services.

#### 25. En résumé, les ressources prévues seraient réparties comme suit :

	<i>Dollars É.-U.</i>
Consultants	340 000
Groupes spéciaux d'experts	300 000
Frais de voyage du personnel	40 000

	<i>Dollars É.-U.</i>
<b>Total</b>	<b>680 000</b>

*Sous-programme 4. Infrastructure de services pour le développement et efficacité commerciale : 510 000 dollars*

26. Les propositions formulées au titre de ce sous-programme visent à développer les activités dans le domaine des douanes, des pôles commerciaux, du commerce électronique, de TRAINFORTRADE (programme de formation et de développement des ressources humaines dans le domaine du commerce extérieur) et des transports.

a) Douanes. Les activités que la CNUCED mène dans ce domaine, au titre du programme SYDONIA (Système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion), ont une incidence majeure sur la compétitivité des entreprises des pays en développement, sur la modernisation d'une administration publique clef et sur l'augmentation des recettes publiques. Le fait que SYDONIA a de nombreux clients (plus de 80 pays) crée une forte demande de services d'appui technique, qui met lourdement à contribution les ressources disponibles pour développer le système. Il est proposé d'affecter des ressources supplémentaires au recrutement de techniciens hautement qualifiés qui seraient chargés d'élaborer de nouveaux modules SYDONIA afin d'accroître la capacité du système douanier automatisé et de le faire évoluer avec les technologies de l'information. Il y aurait notamment un module pour le suivi des marchandises en transit demandé par la Réunion d'experts sur l'utilisation de l'informatique pour accroître l'efficacité des systèmes de transit. Ce module permettrait d'exploiter les synergies entre SYDONIA et d'autres systèmes et réseaux existants qui utilisent les technologies de l'information (notamment le Système d'information avancée sur les marchandises (SIAM) et le réseau mondial des pôles commerciaux), en particulier dans le contexte des propositions relatives au secteur des transports;

b) Pôles commerciaux. Depuis le lancement du Programme «Pôles commerciaux» en 1994, le nombre de demandes d'assistance pour la mise en place et la gestion de pôles commerciaux a connu une croissance exponentielle. Le secrétariat a mené de nombreuses activités d'appel de fonds. Mais les ressources disponibles restent sans commune mesure avec la demande émanant des pôles commerciaux dans les pays en développement, notamment en ce qui concerne les aspects de leurs activités qui concernent les réseaux électroniques et les technologies de l'information. Il faut que la CNUCED soit mieux à même d'apporter un appui opérationnel aux pays en développement qui cherchent à participer au commerce électronique par l'intermédiaire des pôles commerciaux;

c) TRAINFORTRADE. Selon une évaluation externe effectuée récemment, ce programme souffre d'une pénurie chronique de ressources adéquates (personnel technique), ce qui limite sérieusement la capacité de la CNUCED d'apporter son soutien aux homologues nationaux de TRAINFORTRADE. De ce fait, ce programme de mise en valeur des ressources humaines n'a jamais produit tous les effets à long terme sur le développement que l'on pourrait en attendre. Les stages de TRAINFORTRADE sont extrêmement demandés, et pour accroître le nombre des éventuels bénéficiaires, la CNUCED prend actuellement des dispositions en vue de passer des accords de partenariat avec des centres universitaires et des établissements du secteur privé;

d) Examen des accords bilatéraux, régionaux et sous-régionaux de transport en transit.

27. Répartition des ressources :

a) Un montant de 180 000 dollars, correspondant à 18 mois de travail de personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), pour recruter des personnes hautement qualifiées dans le domaine des technologies de l'information qui seraient chargées d'élaborer le nouveau module SYDONIA (sur le transport en transit). Le produit escompté serait la réalisation du module de suivi des marchandises en transit. Le résultat serait d'aider les pays en développement et les pays en transition, en particulier les pays sans littoral, à améliorer leurs arrangements de transit;

b) Un montant de 120 000 dollars, correspondant à 12 mois de travail de personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), pour recruter des techniciens hautement qualifiés, spécialisés dans les réseaux mondiaux et le commerce électronique, qui seraient chargés de donner des conseils et d'apporter un appui technique aux pôles commerciaux ainsi que de concevoir des solutions pour permettre au réseau mondial de pôles commerciaux de passer du stade prétransactionnel au stade de la transaction commerciale électronique complète;

c) Un montant de 120 000 dollars, correspondant à 12 mois de travail de personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), pour fournir un appui au programme TRAINFORTRADE et à ses homologues nationaux, et pour créer de nouveaux supports d'enseignement à distance; et un montant de 30 000 dollars au titre des frais de voyage du personnel en mission pour soutenir les activités se rapportant au programme;

d) Rubrique d) : un montant de 60 000 dollars, correspondant à six mois de travail de consultant, pour aider les pays en développement sans littoral et de transit en Afrique à examiner leurs accords bilatéraux et sous-régionaux de transport en transit.

28. En résumé, les ressources seraient réparties de la manière suivante :

	<i>Dollars É.-U.</i>
Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions)	420 000
Consultants	60 000
Frais de voyage du personnel	30 000
<b>Total</b>	<b>510 000</b>

*Sous-programme 5. Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires : 700 000 dollars*

29. Les propositions formulées au titre de ce sous-programme visent à renforcer l'action du Bureau du Coordonnateur spécial en faveur des pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires, et ce grâce aux activités suivantes :

a) Préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés : il s'agirait d'aider les pays en développement les moins avancés à évaluer l'impact du Programme d'action; de procéder à des consultations avec les gouvernements des pays les moins avancés et leurs partenaires de développement; de faire participer la société civile et les organisations non gouvernementales à ces préparatifs;

b) Suivi de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, tel que le Conseil du commerce et du développement l'a approuvé à sa seizième réunion directive. Les activités à ce titre consisteraient à : aider à répondre aux besoins d'assistance technique liée au commerce des pays les moins avancés pour lesquels on n'avait pas encore prévu une action intégrée interorganisations; aider les gouvernements des pays les moins avancés qui ont soumis une évaluation de leurs besoins, à établir, avec le concours d'autres organismes/partenaires, un

programme pluriannuel de coopération technique liée au commerce; fournir un appui aux tables rondes par pays prévues aux alinéas e) et f) du paragraphe 5 du Cadre intégré; contribuer à l'exécution, l'examen, le suivi et l'évaluation du programme de chaque pays en coordination avec les autres organismes participants; planifier et organiser des séminaires et ateliers ayant pour thèmes les objectifs de la Réunion de haut niveau et du Cadre intégré; aider à mettre en place un système informatique relatif au commerce, et notamment à créer et exploiter une base de données intégrée sur les pays aux fins du Cadre intégré.

30. Conformément au paragraphe 3 du Cadre intégré, les activités en faveur de pays d'Afrique parmi les moins avancés entreprises au titre du Programme intégré CCI/CNUCED/OMC d'assistance technique mis en oeuvre dans certains des pays les moins avancés et d'autres pays d'Afrique, ont été incorporées au Cadre intégré. Par conséquent, les activités énumérées ci-dessus s'étendent également à ces pays.

31. Répartition des ressources :

a) En ce qui concerne l'alinéa a) du paragraphe 29, il est proposé qu'un montant de 340 000 dollars, correspondant à 34 mois de travail de consultant/expert, soit utilisé pour aider les pays les moins avancés à effectuer au niveau de chaque pays une évaluation des résultats du Programme d'action pour les années 90, qu'ils présenteront à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement les moins avancés, prévue pour l'an 2001;

b) En ce qui concerne l'alinéa b) du paragraphe 29, il est proposé d'affecter aux activités prévues un montant de 360 000 dollars, qui serait utilisé de la manière suivante :

i) Un certain nombre d'activités de coopération technique qui auront été identifiées lors de l'évaluation des besoins et que les pays les moins avancés jugeront prioritaires, seront aussi menées parallèlement à l'élaboration de programmes pluriannuels de coopération technique liée au commerce. Pour ces activités, il faudra prévoir un montant de 210 000 dollars, qui serait réparti comme suit : 60 000 dollars pour six mois de travail de consultant; 100 000 dollars pour 10 mois de travail de personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions); et 50 000 dollars pour l'organisation d'ateliers;

ii) Un montant de 100 000 dollars, correspondant à 10 mois de travail de consultant national et de consultant international, pour aider les pays les moins avancés à élaborer des programmes pluriannuels de coopération technique liée au commerce;

iii) Un montant de 50 000 dollars pour l'organisation de tables rondes sur le commerce.

32. En résumé, les ressources seraient réparties de la manière suivante :

	<i>Dollars É.-U.</i>
Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions)	100 000
Consultants	500 000
Séminaires/ateliers	100 000
<b>Total</b>	<b>700 000</b>

33. Le montant total des ressources qu'il est proposé d'allouer aux programmes de la CNUCED serait réparti comme suit :

	<i>Dollars É.-U.</i>
Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions)	1 150 000
Consultants	1 520 000
Groupes spéciaux d'experts	411 000
Séminaires/ateliers	100 000
Frais de voyage des participants aux réunions officielles	1 088 000
Frais de voyage du personnel en mission	90 000
<b>Total</b>	<b>4 359 000</b>

### **Programme ordinaire de coopération technique (1 170 000 dollars)**

34. Dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique, la CNUCED fournit des services consultatifs aux pays en développement. Les activités sont limitées depuis plusieurs exercices biennaux en raison du montant des ressources disponibles (environ 1,3 million de dollars pour l'exercice biennal 1996-1997). Pour le présent exercice biennal, 1998-1999, l'allocation de fonds a été majorée et portée à 2,3 millions de dollars, en partie comme suite aux décisions prises à la neuvième session de la Conférence. Conformément au texte explicatif du programme, ces fonds seront utilisés pour des services consultatifs, des activités de formation de groupe et des projets sur le terrain dans les domaines suivants : mondialisation et développement, investissement, développement des entreprises et technologie, commerce international des biens et services et questions liées aux produits de base.

35. L'allocation additionnelle qui est maintenant proposée vise essentiellement à rendre la CNUCED mieux à même de fournir davantage de services consultatifs ainsi que d'accroître le nombre de missions consultatives et d'en élargir la portée. Des stages de formation et des activités pilotes de coopération technique supplémentaires sont envisagés et seront organisés en fonction des conclusions des réunions intergouvernementales et des réunions d'experts tenues dans le contexte des travaux des commissions. La CNUCED pourra en conséquence contribuer au développement de manière plus directe, plus concrète et plus efficace, au niveau des pays et des régions. Comme les ressources existantes, soit 72 mois de travail de conseiller, ne permettent de financer que trois des cinq programmes, on compte que les ressources supplémentaires permettront de financer les deux programmes restants et de renforcer l'assistance fournie, en particulier aux pays les moins avancés.

36. Les ressources additionnelles seraient affectées aux activités suivantes :

a) Renforcer les capacités des pays en développement dans le domaine de la diplomatie commerciale grâce à des programmes de formation ciblés. Dans le cadre des services consultatifs prévus à cette fin, on envisage en particulier un programme de formation destiné à renforcer les capacités des pays en développement dans le domaine de la diplomatie commerciale. Un élément fondamental des stratégies de développement de tous les pays en développement réside dans une participation active au système commercial multilatéral. Mais ces pays sont dans bien des cas trop mal équipés quant aux infrastructures institutionnelles et aux ressources humaines pour pouvoir participer efficacement à ce système. Ils ont de gros efforts à faire pour améliorer et perfectionner les connaissances spécialisées de ceux qui – dans le secteur public et le secteur privé – participent à l'élaboration des stratégies commerciales et à la négociation des accords commerciaux multilatéraux, régionaux et bilatéraux. Ces pays adressent des demandes pressantes à la CNUCED, dont l'aide leur est nécessaire pour se doter des capacités voulues à cette fin. Pour leur venir en aide, la CNUCED

doit élaborer des supports pédagogiques qui pourront ultérieurement être utilisés localement à des fins de formation, et organiser des ateliers dans les diverses régions pour renforcer les moyens de formation;

b) Conseiller les pays en développement en matière d'infrastructures de services pour le développement et l'efficacité commerciale, concernant notamment l'application des technologies de l'information pour accroître l'efficacité du commerce et des transports, et mettre à leur disposition des programmes de formation et de mise en valeur des ressources humaines afin de renforcer les capacités nationales dans les domaines en question;

c) Conseiller les pays les moins avancés sur la mise en oeuvre du Cadre intégré d'assistance technique institué en octobre 1997 lors de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, avec l'appui de la CNUCED ainsi que de la Banque mondiale, du Centre du commerce international (CCI), du Fonds monétaire international (FMI), de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD);

d) Assurer des activités de formation de groupe concernant la mise en oeuvre des résultats des réunions d'experts de la CNUCED dans les domaines suivants : gestion des risques liés aux produits de base; comptabilité, en particulier la comptabilité environnementale; industries alimentaires; accords d'investissement; commerce électronique; structures d'appui aux petites et moyennes entreprises.

37. Répartition des ressources :

a) Rubriques a), b) et c) : un montant de 750 000 dollars, correspondant à 45 mois de travail au titre de services consultatifs d'experts (niveau L-6), et un montant estimatif total de 80 000 dollars, correspondant à 12 mois de travail de personnel d'appui de la catégorie des services généraux, pour aider à préparer/organiser des séminaires et des ateliers/stages de formation de groupe;

b) Rubriques a) et d) : un montant estimatif total de 140 000 dollars, correspondant à sept stages de formation de groupe;

c) Un montant de 200 000 dollars au titre des frais de voyage des trois conseillers interrégionaux supplémentaires.

38. En résumé, le montant total des ressources allouées au programme ordinaire de coopération technique se répartirait comme suit :

	<i>Dollars É.-U.</i>
Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions)	830 000
Frais de voyage du personnel	200 000
Formation/ateliers	140 000
<b>Total</b>	<b>1 170 000</b>

*Note*

<sup>1</sup> Voir UNCTAD/ISS/Misc.121.

## Annexe

### **Lettre datée du 8 mai 1998, adressée au Secrétaire général par le Président du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement**

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 52/220 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée, au chapitre 11 A de la section III du paragraphe 54, a prié le Secrétaire général d'établir sans retard, en consultation avec le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, un rapport sur les propositions qu'il avait formulées dans le budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 concernant l'utilisation des économies réalisées au titre de l'exercice biennal précédent par suite «de l'amélioration de l'efficacité globale obtenue à la suite de la neuvième session de la Conférence, grâce notamment à la restructuration du mécanisme intergouvernemental et à la réforme du secrétariat», et de le lui présenter pour examen à la reprise de sa cinquante-deuxième session. Je me réfère également à la décision 52/462 du 31 mars 1998, dans laquelle l'Assemblée a pris note du solde inutilisé du budget de l'exercice biennal 1996-1997 et a décidé d'en retenir une partie «afin de financer les activités de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, conformément à sa résolution 52/220 du 22 décembre 1997, en tenant compte des recommandations du Secrétaire général à ce sujet». Le solde retenu se chiffre à 5 526 600 dollars.

J'ai le plaisir de vous informer que le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme du Conseil du commerce et du développement s'est réuni et a examiné votre projet de rapport, qui a été distribué aux membres du Groupe de travail.

Je vous adresse ci-joint les conclusions des délibérations du Groupe de travail\*, qui a confiance que ses observations et recommandations seront pleinement prises en considération dans la version définitive de votre rapport à l'Assemblée générale.

(Signé) Porfirio Thierry **Muñoz-Ledo**  
Le Président du Groupe de travail du plan  
à moyen terme et du budget-programme

---

\* N. B. : Les numéros de paragraphe mentionnés dans les conclusions du Groupe de travail jointes à la lettre du Président (voir l'appendice) renvoient au projet de rapport initial examiné par le Groupe de travail (UNCTAD/ISS/Misc.121).

## Appendice

### **Résultats des délibérations du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur le projet de rapport du Secrétaire général figurant dans le document publié sous la cote UNCTAD/ISS/Misc. 121**

#### **Économies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale obtenue à la suite de la neuvième session de la Conférence**

##### **I. Conclusions du Groupe de travail concernant l'état des ressources, y compris les économies réalisées, pour l'exercice biennal 1996-1997**

1. Le Groupe de travail s'est déclaré déçu par le manque d'informations claires au sujet des économies réalisées comme suite à la neuvième session de la Conférence, grâce notamment à la restructuration du mécanisme intergouvernemental et à la réforme du secrétariat de la CNUCED. Il a jugé regrettable de ne pas être en mesure, du fait de ce manque d'informations, de déterminer le montant exact des économies réalisées, comme il était censé le faire en vertu de l'alinéa a) du paragraphe 107 de «Un partenariat pour la croissance et le développement». Pour la même raison, il n'était pas non plus en mesure de donner suite aussi efficacement qu'il l'aurait souhaité à la demande formulée au chapitre 11 A de la section III du paragraphe 54 de la résolution 52/220 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1997.

2. Cela dit, le Groupe de travail a jugé que la CNUCED avait réalisé d'importantes économies en raison directe des décisions prises à la neuvième session de la Conférence et de la réforme du secrétariat de la CNUCED. Il s'est déclaré convaincu qu'une partie de la réduction des dépenses au titre du budget de la CNUCED pour l'exercice biennal 1996-1997 (soit 7,7 millions de dollars, selon le paragraphe 6 du rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) était directement attribuable à l'amélioration de l'efficacité globale obtenue à la suite de la neuvième session de la Conférence, grâce notamment à la restructuration du mécanisme intergouvernemental et à la réforme du secrétariat de la CNUCED.

3. Il a noté que d'importantes économies avaient été réalisées par suite des réductions opérées au titre des services de conférence en raison de la restructuration du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, mais a constaté qu'au paragraphe 8 du rapport du Secrétaire général il était dit que «Les "économies" qui auraient pu être réalisées ont été soit absorbées par d'autres organes desservis par l'ONUG, soit rétrocédées à la fin de l'exercice biennal». Le Groupe de travail a vivement recommandé que l'on envisage d'affecter un certain pourcentage du montant total des économies réalisées au financement d'activités de la CNUCED au cours de l'exercice biennal 1998-1999.



## II. Conclusions du Groupe de travail concernant les propositions relatives à l'affectation de 5,5 millions de dollars, en application de la décision 52/462 de l'Assemblée générale en date du 31 mars 1998

4. Le Groupe de travail a adopté une déclaration concertée du Président (voir la pièce jointe).
5. Le Groupe de travail a décidé de proposer qu'un certain nombre d'ajustements soient apportés aux propositions du Secrétaire général (voir à ce sujet la section III ci-après).
6. Le Groupe de travail a autorisé son président à résumer ses observations concernant les propositions du Secrétaire général et a décidé d'inclure dans son rapport le résumé du Président.

## III. Ajustements qu'il est proposé d'apporter aux propositions du Secrétaire général

7. Il est proposé d'effectuer les ajustements ci-après dans la section II du rapport du Secrétaire général :

Organes directeurs :

- a) Dans le cas du paragraphe 15, à propos de la préparation de la dixième session de la Conférence, il est proposé de réduire de 60 000 dollars le montant prévu à ce titre. Le montant total à consacrer à cette rubrique serait donc ramené à 81 000 dollars;

Direction exécutive et administration :

- b) À propos du paragraphe 16, relatif à l'évaluation, il est proposé de majorer de 100 000 dollars le montant prévu à ce titre.

Sous-programme 1 :

- c) À propos de la rubrique i) du paragraphe 17, relative au financement du développement, il est proposé de réduire de 150 000 dollars le montant prévu à ce titre;

- d) Il est proposé d'annuler les activités prévues à la rubrique ii) du paragraphe 17, relative aux investissements de portefeuille (réduction de 100 000 dollars);

- e) À propos de la gestion de la dette, il est proposé de prévoir de nouvelles activités, auxquelles serait affecté un montant total de 120 000 dollars.

Sous-programme 2 :

- f) À propos de la rubrique i) du paragraphe 20, relative aux questions concernant l'investissement et le *World Investment Report*, il est proposé de réduire de moitié le montant prévu à ce titre (réduction de 120 000 dollars);

- g) Il est proposé d'annuler l'activité prévue à la rubrique ii) du paragraphe 20, relative aux auditions (réduction de 50 000 dollars);

- h) À propos des études sur les politiques d'investissement, il est proposé d'entreprendre quatre études, auxquelles serait consacré un montant total de 280 000 dollars.

Sous-programme 5 :

- i) Il est proposé d'inclure dans le paragraphe 29 le suivi de la Réunion de haut niveau sur le développement du commerce des pays les moins avancés et de consacrer à cette rubrique un total de 360 000 dollars.

## Programme ordinaire de coopération technique :

j) Il est proposé de réduire de 240 500 dollars le montant prévu à la rubrique i) du paragraphe 33, relative au cours de diplomatie commerciale;

k) Il est proposé de réduire de 240 500 dollars le montant prévu à la rubrique ii) du paragraphe 33, portant sur les conseils concernant les questions relatives à l'efficacité commerciale;

l) À propos de la rubrique iii) du paragraphe 33, relative aux conseils aux pays les moins avancés, il est proposé de majorer de 160 000 dollars le montant devant être consacré au suivi de la Réunion de haut niveau sur le développement du commerce des pays les moins avancés;

m) Il est proposé de réduire de 59 000 dollars le montant destiné à la formation de groupe, qui fait l'objet de la rubrique iv) du paragraphe 33.

## Récapitulation :

Montant total des augmentations	1 020 000 dollars	Les majorations proposées portent sur l'évaluation, la gestion de la dette, les études sur la politique d'investissement, les pays les moins avancés, les pays les moins avancés au titre du programme ordinaire de coopération technique.
Montant total des réductions	1 020 000 dollars	Les réductions proposées portent sur la dixième session de la CNUCED, le financement de la coopération aux fins du développement, les investissements de portefeuille, l'investissement et le <i>World Investment Report</i> , les auditions, le programme ordinaire de coopération technique/cours de diplomatie commerciale/conseils sur l'efficacité commerciale/formation de groupe.

## Ajustements que le Groupe de travail propose d'apporter au rapport du Secrétaire général

Paragraphe	Description	Montant actuel	Ajustements	Montant révisé
		de l'allocation	proposés	de l'allocation
(En dollars É.-U.)				
13	Financement des experts (en cours d'examen)*	1 088 000	0	1 088 000
	<b>Total partiel organes directeurs</b>	<b>1 088 000</b>	<b>0</b>	<b>1 088 000</b>
15	Préparation d'UNCTAD X	141 000	(60 000)	81 000
16	Évaluation	100 000	100 000	200 000
	<b>Total partiel direction exécutive et administration</b>	<b>241 000</b>	<b>40 000</b>	<b>281 000</b>
17 i)	Financement du développement	450 000	(150 000)	300 000
17 ii)	Investissements de portefeuille	100 000	(100 000)	0
17 iii)	Amélioration de la connectivité	150 000		150 000
17 iv)	Conférence Sud-Sud	60 000		60 000
Nouveau	Gestion de la dette	0	120 000	120 000
	<b>Total partiel sous-programme 1</b>	<b>760 000</b>	<b>(130 000)</b>	<b>630 000</b>
20 i)	Questions concernant l'investissement	240 000	(120 000)	120 000
20 ii)	Auditions concernant un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement	50 000	(50 000)	0
20 iii)	Élaboration d'un module de comptabilité sur les petites et moyennes entreprises	20 000		20 000
20 iv)	Élaboration d'un volet agro-industriel	50 000		50 000
Nouveau	Études sur les politiques d'investissement (4)	0	280 000	280 000
	<b>Total partiel sous-programme 2</b>	<b>360 000</b>	<b>110 000</b>	<b>470 000</b>
23 i)	Création d'une capacité d'initiatives dans la perspective des futures négociations commerciales	590 000	0	590 000
23 ii)	Formation aux fins du règlement des différends en matière de commerce et d'investissements internationaux	30 000	0	30 000
23 iii)	Petits pays en développement insulaires	60 000	0	60 000
	<b>Total partiel sous-programme 3</b>	<b>680 000</b>	<b>0</b>	<b>680 000</b>
26 i)	Douanes	180 000	0	180 000
26 ii)	Pôles commerciaux	135 000	0	135 000
26 iii)	TRAINFORTRADE	135 000	0	135 000
26 v)	Pays sans littoral – Examen des accords bilatéraux de transport en transit	60 000	0	60 000
	<b>Total partiel sous-programme 4</b>	<b>510 000</b>	<b>0</b>	<b>510 000</b>
29	Préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	340 000	0	340 000
Nouveau	Suivi de la Réunion de haut niveau	0	360 000	360 000
	<b>Total partiel sous-programme 5</b>	<b>340 000</b>	<b>360 000</b>	<b>700 000</b>
	<b>Total partiel, éléments du budget ordinaire</b>	<b>3 979 000</b>	<b>380 000</b>	<b>4 359 000</b>
33 i)	Diplomatie commerciale	450 000	(240 500)	209 500
33 ii)	Conseils en matière d'infrastructures de services et questions relatives à l'efficacité commerciale	450 000	(240 500)	209 500
33 iii)	Conseils aux pays les moins avancés sur la mise en oeuvre du Cadre intégré d'assistance technique	450 000	160 000	610 000
33 iv)	Formation de groupe dans divers domaines	200 000	(59 000)	141 000
	Total partiel, programme ordinaire de coopération technique	1 550 000	(380 000)	1 170 000
	Allocation totale proposée*	5 529 000	0	5 529 000

\* N. B. : Sous réserve des modalités qui régiront les affectations de fonds.

## Pièce jointe

### Déclaration concertée du Président du Groupe de travail

Les membres du Groupe de travail ont examiné les propositions que le Secrétaire général a formulées dans les paragraphes 12 et 13 du document UNCTAD/ISS/Misc.121 et ont décidé de recommander le financement d'experts étant entendu que :

1. Il s'agirait d'une dépense ponctuelle s'inscrivant dans le cadre du budget de l'exercice biennal 1998-1999 qui est rendue possible par le fait que des ressources supplémentaires ont été allouées par suite des économies réalisées;
2. Cette dépense ne constituerait pas un précédent concernant le financement sur le budget ordinaire de la CNUCED des dépenses relatives aux experts qui participent, à titre personnel, aux réunions d'experts convoquées par les commissions conformément au paragraphe 114 de «Un partenariat pour la croissance et le développement»;
3. Les besoins des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, seraient spécialement pris en considération;
4. Le Président du Conseil du commerce et du développement est invité à organiser, avec la participation du Secrétaire général de la CNUCED, des consultations officieuses, qui devraient être terminées le 3 juillet 1998 au plus tard, sur l'établissement des principes directeurs et modalités à suivre pour la répartition des fonds, que le Conseil approuverait à sa dix-huitième réunion directive, le 10 juillet 1998.